Image not found or type unknown

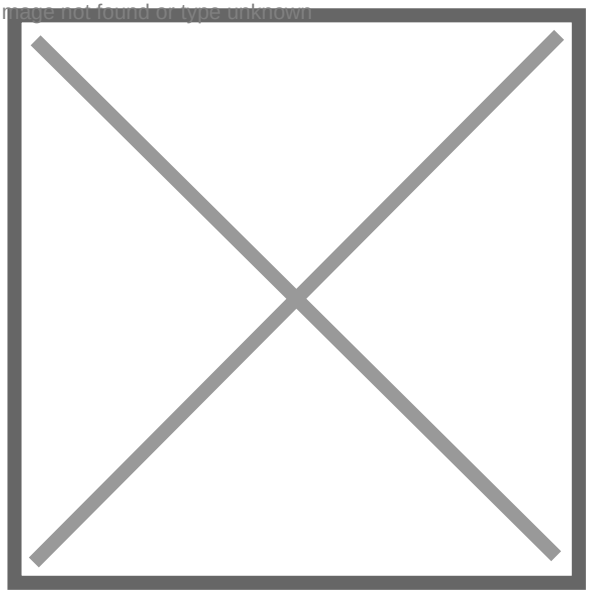

Africain conjoint d'européene

Par **antto**, le **11/01/2015** à **12:15**

Bonjour,

Je suis africain marié à une citoyenne européenne depuis 7/01/2015. Au moment de notre mariage, mon titre de séjour étudiant était déjà expire depuis 1 semaine.
Le renouvellement de mon titre de séjour étudiant a été refusé pour avoir voulu suivre une formation complémentaire d'anglais car j'étais déjà titulaire d'un diplôme d'ingénieur. Je suis censé recevoir une OQTF prochainement.
Je suis entré en France avec un visa étudiant long séjour et j'ai les preuves de 5 ans de vie commune avec mon épouse européenne.

J'habite à Paris et donc j'ai appelé au mois 10 fois le fameux numéro 01 56 95 26 80 pour prendre rdv pour un titre de séjour vie privée conjoint d'européenne. La dame me répond à chaque fois que mon titre est expire et qu'elle peut pas me donner un rdv, elle me dit d'aller faire une demande sur place à la Préfecture avenue du Maine à Paris 14éme.

Je suis donc allé avec mon épouse à la Préfecture avenue du Maine, ils ont vérifié notre dossier, tout était parfait puis ils me demandent d'appeler le numéro 01 56 95 26 80 pour prendre rdv, ils refusent de me donner un récépissé et m'explique que le récépissé me sera délivré à la Préfecture Cité lors du rdv.

Je leur explique qu'au téléphone on refuse de me donner un rdv et je leur explique que d'après la circulaire septembre 2010 ils ont l'obligation de me donner un récépissé dans la cadre de ma demande même si je suis actuellement en situation irrégulière.

La dame appel son responsable qui viens me dire que la circulaire est vraie mais que c'est la Préfecture Cité qui doit l'appliquer pas eux car ils ne délivrent pas de récépissé à ceux qui ne

sont pas titulaires d'un visa long séjour.

Je suis donc allé avec mon épouse à la Préfecture 9 Boulevard du Palais Paris 4eme ou mon dossier n'est pas accepté car j'aivais pas un rdv. A Cité, on me demande d'appeler encore le numéro 01 56 95 26 80 pour prendre rdv.

Pourriez vous m'aider avec vos conseils?Je vous remercie par avance.

Par **Tisuisse**, le **11/01/2015** à **12:30**

Bonjour,

Vous adressez une demande de rendez-vous par courrier recommandé avec avis de réception. Ce recommandé laissera obligatoirement des traces.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés